

Contact et horaires

65 rue Joseph Cornudet 95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Tél : 01 34 24 09 017

Courriel : affgenerales@neuvillesuroise.fr

Horaires : mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 15h00 - 17h30

Fermé le lundi matin et ouvert de 13h30 - 17h30. Samedi : 8h30 - 12h00

QUI ?

- Deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe pour établir un contrat et organiser leur vie commune.

COMMENT ?

Retrait du dossier de PACS : soit à l'accueil de la mairie, soit en ligne sur le site de la ville www-neuville-sur-oise.fr .

1^{er} - Dépôt du dossier complet (joindre toutes les pièces), par les 2 futur(e)s partenaires ou l'un des deux, **au moins 15 jours avant la date de l'événement** .

2^{ème} - Rendez-vous signature du Pacs, les deux partenaires doivent être présents

PIÈCES À FOURNIR (original + Photocopie)

- Copie intégrale de l'acte de naissance **datant de moins de trois mois**. Si un des partenaires a été marié, la mention de divorce doit être indiquée sur l'acte de naissance. Si un des partenaires a déjà été pacsé la dissolution doit être indiquée sur l'acte de naissance. Si un des partenaires est veuf, fournir l'acte de décès du défunt ou le livret avec la mention du décès. Pour les personnes de l'Union européenne, un acte plurilingue.
- Une attestation sur l'honneur **par personne** indiquant qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre elles.
- Un titre d'identité ; carte d'identité, passeport, titre de séjour....
- Un justificatif de domicile au nom de chacun des futur(e)s partenaires.
- La convention de PACS : **formulaire CERFA n°15726*02**
- La déclaration conjointe de PACS : **formulaire n°15725*03**
(à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>)

Pour le (la) partenaire de nationalité étrangère né(e) à l'étranger :

- Copie intégrale de l'acte de naissance **datant de moins de six mois**, le cas échéant traduit par un traducteur assermenté.
- Un titre d'identité : carte d'identité, passeport, titre de séjour....
- Certificat de non-PACS à demander par courrier au Service central d'état civil – service PACS - 1 rue de la maison blanche - 44941 Nantes cedex 09. Joindre le formulaire **CERFA n°12891*05** .
- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes du pays étranger.
- Attestation de non-inscription au répertoire civil à demander par courrier, en cas de résidence en France depuis plus d'un an, au Service central d'état civil -service PACS - 1 rue de la maison blanche - 44941 Nantes cedex 09.

Pour le (la) partenaire réfugié (e) ou apatride :

- Certificat de moins de trois mois tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'OFPRA pour le partenaire réfugié ou apatride.
- Certificat de non-PACS à demander par courrier à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - 201 rue Carnot - 94136 Fontenay-sous-Bois
- Attestation de non-inscription au répertoire civil à demander par courrier, en cas de résidence en France depuis plus d'un an, au Service central d'état civil -service PACS - 1 rue de la maison blanche - 44941 Nantes cedex 09.

Renseignements complémentaires

Madame	Monsieur
Profession	Profession
Mail	Mail
Téléphone	Téléphone